

LE PACTE POUR L'EMPLOI *PLUS*

Ensemble *vers la relance*

LE PACTE POUR L'EMPLOI *PLUS*

Ensemble *vers la relance*



Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Publié par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Rédaction : Direction générale adjointe des politiques et de la prospective

Édition : Direction des communications

Design graphique : Triamedia.com

www.emploiuebec.net/pacte-emploi-plus

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2009

ISBN 978-2-550-55646-6 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-55647-3 (version PDF)

Table des matières

Message du premier ministre du Québec	5
Message du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale	7
LE PACTE POUR L'EMPLOI <i>PLUS</i> : ENSEMBLE VERS LA RELANCE	9
En cette période de turbulences, gardons le cap sur l'avenir	9
Miser sur nos acquis	10
La diversité des situations commande une action énergique et concertée	11
Chaque personne et chaque entreprise comptent	12
Plus de personnes et d'entreprises à soutenir	13
AGIR EN AMONT, AVANT LES MISES À PIED	14
PROFITER DU REPLI POUR FORMER LA MAIN-D'ŒUVRE EN ENTREPRISE	16
POUR LES CHERCHEUSES ET CHERCHEURS D'EMPLOI	18
Le souci de tenir compte de tous les groupes fragilisés	19
Une attention particulière aux jeunes	19
Des mesures adaptées pour les travailleuses et travailleurs âgés	19
POUR UNE MISE EN ŒUVRE RAPIDE ET EFFICACE	20
UN QUÉBEC ENCORE PLUS FORT POUR L'AVENIR	20
MESURES DU PACTE POUR L'EMPLOI <i>PLUS</i>	21
Seize mesures ciblées pour atténuer les effets du ralentissement économique	21
Tableau des investissements privés et publics sur trois ans (de 2008-2009 à 2010-2011)	26
Tableau – Le Pacte pour l'emploi <i>Plus</i> : Une réponse adaptée à la conjoncture – investissements sur deux ans	27

Message du premier ministre du Québec

Le Québec, une société de valeurs et d'innovations

À l'heure où le système économique mondial vit des moments difficiles, le Québec demeure relativement en bonne posture. En dépit des répercussions de la crise financière américaine, de nombreux experts et expertes observent en effet que le Québec, bien que touché, conserve l'avantage d'une économie diversifiée.

Cette situation plus favorable, nous la devons aux choix que nous avons faits par le passé, tels les investissements dans les infrastructures, l'accélération du développement énergétique, les programmes pour les entreprises comme le RENFORT, pour ne donner que ces exemples. Les valeurs qui nous habitent y sont aussi pour quelque chose. Nous savons nous démarquer.

Le Pacte pour l'emploi, que nous annonçons en mars 2008, illustre bien la capacité des Québécoises et des Québécois d'innover et de s'unir pour relever les nouveaux défis que pose le marché du travail. Le Pacte est né d'une volonté politique et du large consensus d'une majorité de représentantes et de représentants socioéconomiques désireux de faire face au déclin démographique. Syndicats, employeurs, partenaires du milieu de l'éducation, membres de groupes communautaires, toutes et tous se sont mis à l'œuvre pour faire de cette stratégie un succès.

Fortes et forts de cet acquis, nous poursuivons sur cette lancée animés par une ambition commune, celle de bâtir un Québec prospère et solidaire où chaque talent peut être mis à profit. Pour maintenir notre avance et préparer l'avenir, nous mettons en œuvre le Pacte pour l'emploi *Plus*. Nous accélérons la cadence et bonifions notre action en apportant un soutien immédiat et accru aux personnes et aux entreprises touchées par les turbulences économiques.

Ce ralentissement économique n'est pas qu'une fatalité, il offre aussi des opportunités que nous allons saisir. En travaillant ensemble, nous allons atténuer ses effets et faire en sorte que le Québec soit parmi les mieux positionnés une fois la reprise venue.



Jean Charest

Premier ministre du Québec

Message du ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Parce que chaque personne et chaque entreprise comptent

En cette période de turbulences économiques, les personnes sans emploi, les travailleuses, les travailleurs et les entreprises ont besoin d'être rassurés et soutenus. La réponse du gouvernement du Québec dans ce contexte économique exceptionnel est la mise en œuvre du Pacte pour l'emploi *Plus*. Le Pacte pour l'emploi, annoncé l'an dernier, a permis de réunir l'ensemble des partenaires du marché du travail pour en arriver à une meilleure adéquation entre les bassins de travailleuses et de travailleurs disponibles et les besoins de main-d'œuvre des entreprises. Aujourd'hui, il sert de locomotive pour franchir un pas de plus en faveur de l'emploi.

Le Québec est en action. Grâce à son éventail de mesures, il fait figure de pionnier au Canada. Élargissements de programmes, bonifications de mesures, équipes tactiques présentes directement dans les entreprises, soutien accru à la formation, ligne téléphonique sans frais : aucune personne ne sera laissée à elle-même. Nous agissons auprès des individus, des travailleuses, des travailleurs et des entreprises comme jamais un gouvernement ne l'a fait dans le passé.

Le soutien du gouvernement du Québec se situera sur deux plans. D'abord, nous agissons en amont afin de protéger des emplois et de prévenir des mises à pied. Nous miserons ainsi sur la qualification de la main-d'œuvre pour maintenir en emploi les travailleuses et les travailleurs et améliorer la productivité des entreprises. Parallèlement, nous soutiendrons les personnes qui ont malheureusement perdu leur emploi. Cette aide se traduira par un soutien financier accru et un accompagnement personnalisé vers l'emploi ou une formation menant à un nouveau travail.

Parce que nous avons conçu de bons outils qui donnent des résultats concrets, le Québec dispose des leviers nécessaires pour faire face aux turbulences économiques, agir plus rapidement et de façon plus structurée pour répondre aux besoins des personnes et des entreprises.

La solidarité qui nous anime, conjuguée à notre capacité de nous mobiliser, fait en sorte que non seulement le Québec traversera la tempête économique, mais qu'il en ressortira encore plus fort.



A handwritten signature in black ink, reading "Sam Hamad". The signature is stylized and fluid.

Sam Hamad

Ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale

LE PACTE POUR L'EMPLOI *PLUS* : ENSEMBLE VERS LA RELANCE

En cette période de turbulences, gardons le cap sur l'avenir

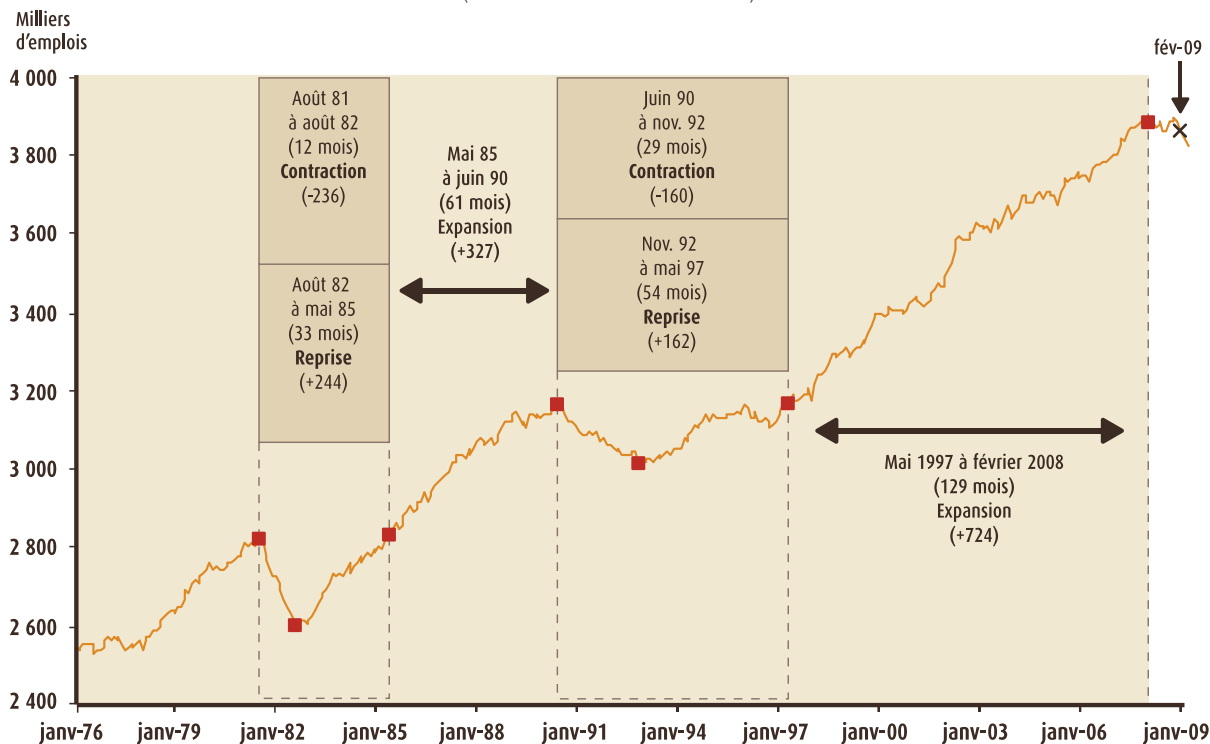
Les répercussions de la crise financière américaine se sont propagées un peu partout à travers le monde pour entraîner une des pires crises économiques depuis la Seconde Guerre mondiale. D'après les dernières projections du Fonds monétaire international, l'économie mondiale, en 2009, connaîtra son repli le plus important depuis 60 ans, en affichant un taux de croissance d'à peine 0,5 %¹. L'économie québécoise a fait preuve d'une résistance remarquable au cours des premières phases de cette crise, le ralentissement observé au Québec en 2008 étant sans commune mesure avec les pertes d'emplois qui se comptent par millions aux États-Unis.

Le Québec n'est toutefois pas isolé du reste du monde et les prévisionnistes s'attendent à un recul de son économie en 2009². Sans que le phénomène atteigne la même ampleur qu'aux États-Unis et dans les pays européens, la présente conjoncture entraînera vraisemblablement une hausse du chômage et, même si certaines entreprises continueront de se développer, les activités de plusieurs autres risquent d'être compromises.

Comme l'illustre le graphique sur l'évolution du nombre d'emplois, le Québec a déjà connu des périodes de récession par le passé. Rappelons que l'actuelle récession est survenue au moment où le Québec connaissait des niveaux d'emploi sans précédent et qu'il avait pris des mesures pour diversifier son économie.

Évolution du nombre d'emplois au Québec, de janvier 1976 à février 2009

(données désaisonnalisées en milliers)



Source : Statistique Canada. Compilation Emploi-Québec, Direction générale adjointe de la planification, de la performance et de l'information sur le marché du travail.

- 1 FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI), *Perspectives de l'économie mondiale*, Mises à jour, « La crise mondiale met la politique économique à rude épreuve », 28 janvier 2009.
- 2 La croissance de l'économie du Québec sera plus faible que celle anticipée en 2008. Le PIB réel du Québec devrait diminuer de 1,2 % en 2009. Il s'agit d'une prévision qui rejoint la moyenne des prévisionnistes du secteur privé. Discours sur le budget 2009, Ministère des Finances, 19 mars 2009.

Dans ce contexte, l'emploi et le maintien en emploi représentent la première priorité du gouvernement. À long terme, notre avenir dépendra de notre capacité d'agir, d'innover, et de notre volonté d'investir de façon concertée dans le développement du capital humain, qui demeure un des ingrédients essentiels à la croissance et à la productivité des nations développées. Grâce à l'appui des partenaires des milieux éducatif, patronal, syndical et communautaire, nous avons bâti le Pacte pour l'emploi et chaque région du Québec lui a donné sa couleur en fonction de ses besoins spécifiques. Fortes et forts de cet acquis, nous poursuivons sur cette lancée en bonifiant et intensifiant nos actions. Nous avons en tête un double objectif : préserver l'emploi et en profiter pour former davantage la main-d'œuvre en prévision de la reprise. Nous choisissons d'être proactifs, nous optons pour des interventions préventives et curatives.

- Son économie est beaucoup plus diversifiée qu'auparavant, sa population est nettement plus scolarisée et les pressions démographiques, qui ont eu pour effet d'aggraver les crises des dernières décennies, sont à peu près inexistantes aujourd'hui.
- Jusqu'ici, le gouvernement a mené de nombreuses actions pour favoriser la productivité des entreprises afin qu'elles demeurent concurrentielles dans une économie qui ne connaît pas de frontières.
- Des efforts soutenus ont été déployés pour favoriser la formation et la qualification de la main-d'œuvre, de même que pour faciliter l'arrimage de ses compétences aux besoins des entreprises.
- Des plans d'action ont été élaborés pour assurer une meilleure adéquation entre les besoins des entreprises et la main-d'œuvre disponible.

Miser sur nos acquis

Le Québec dispose d'un certain nombre d'atouts pour affronter la conjoncture difficile qui s'annonce pour 2009.

- Son marché du travail est dans un bien meilleur état qu'il ne l'était avant les récessions du début des années 1980 et 1990, et les importants investissements dans les infrastructures annoncés ces dernières années arrivent à point nommé pour stimuler l'économie.

Grâce au Pacte pour l'emploi et à l'appui des partenaires des milieux éducatif, patronal, syndical et communautaire, nous avons élargi l'accès à nos services et mesures pour répondre aux besoins des entreprises, pour résoudre leurs problèmes de rareté et de qualification de la main-d'œuvre et, enfin, pour offrir un soutien amélioré à toutes les personnes disponibles pour travailler qui font des démarches en vue de s'intégrer durablement au marché du travail.

Près d'un milliard de dollars sont investis dans le Pacte pour l'emploi sur trois ans.

Les investissements du Pacte pour l'emploi	2008-2009 M\$	2009-2010 M\$	2010-2011 M\$	Total sur trois ans M\$
Investissements publics	168	186	194	548
Investissements privés	145	146	148	439
Investissements totaux	313	332	342	987

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Direction générale adjointe des politiques et de la prospective, mars 2009.

PREMIERS RÉSULTATS³ TRÈS ENCOURAGEANTS DU PACTE POUR L'EMPLOI

- près de 9 200 nouvelles entreprises ont été aidées
- déjà plus de 267 000 chercheuses et chercheurs d'emploi ont participé aux mesures et services d'Emploi-Québec
- près de 7 900 personnes handicapées ont bénéficié de la mesure Contrat d'intégration au travail ou du Programme de subventions aux entreprises adaptées
- 6 223 jeunes âgés de moins de 25 ans ont participé au programme Alternative jeunesse
- 3 341 personnes immigrantes et 2 520 entreprises ont participé au Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) depuis le début (2005)
- 6 200 prestataires en moins ont reçu de l'assistance sociale malgré la situation économique

³ La donnée présentant la diminution du nombre de prestataires est calculée à partir du nombre de prestataires des mois de février 2008 à janvier 2009, comparativement au nombre de ceux d'avril 2007 à mars 2008. Les autres données présentent les résultats obtenus d'avril 2008 à février 2009, à l'exception du nombre de chercheuses et de chercheurs d'emplois, qui est un résultat préliminaire pour l'année complète.

Le Pacte pour l'emploi est venu bonifier le panier de services déjà bien garni d'Emploi-Québec :

- en prêtant une attention particulière aux personnes faiblement qualifiées ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs à faibles revenus, avec l'intention de permettre un meilleur accès au partage de la richesse et d'atténuer les risques de pénurie entraînés par le vieillissement de la population;
- en rendant plus avantageuse la participation aux mesures d'emploi et plus payant le retour en emploi;
- en encourageant des entreprises à former leur personnel dans le but d'améliorer leur productivité et celle de leur main-d'œuvre;
- en incitant des entreprises à former et à embaucher des clientèles plus éloignées du marché du travail.

Une solidarité qui se maintient

Améliorer les conditions de vie des plus démunis, viser le partage de la richesse, faire en sorte que chacune et chacun d'entre nous puisse participer, selon ses capacités, à la vie sociale et au mieux-être collectif est inscrit en filigrane de toutes nos actions. Le Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées ainsi que le Pacte pour l'emploi sont autant de mesures concrètes qui illustrent l'esprit d'initiative et de solidarité qui nous anime.

L'emploi et la formation constituent toujours des leviers importants pour contrer la pauvreté et l'exclusion sociale. Malgré des gains substantiels, malgré les services publics d'emploi diversifiés et les bonifications apportées par le Pacte, il reste encore à faire.

La diversité des situations commande une action énergique et concertée

La situation actuelle de l'économie québécoise réclame des mesures énergiques et rapides pour soutenir un nombre croissant d'entreprises qui font face à des problématiques particulières et pour aider les personnes qui perdent ou perdront leur emploi.

Alors que certaines entreprises continuent à se développer, d'autres sont appelées à revoir leurs projets d'investissements et d'embauche, ou encore, sont forcées de réduire les heures de travail de leur personnel, voire de procéder à des mises à pied tantôt temporaires, tantôt définitives. Ces mêmes entreprises doivent parfois simultanément poursuivre le remplacement de personnes qui prennent leur retraite.

Les personnes nouvellement arrivées sur le marché du travail, particulièrement celles de moins de 30 ans, risquent d'être les premières menacées d'une mise à pied. Les travailleuses et travailleurs plus expérimentés peuvent aussi être contraints au chômage sans avoir, dans plusieurs cas, la formation nécessaire pour réintégrer le marché du travail, que ce soit pour y occuper un emploi semblable ou un emploi différent.

Nous pouvons intervenir pour atténuer les effets d'une conjoncture difficile et soutenir la population et les entreprises en ayant pour objectif, à plus long terme, d'être prêtes et prêts lorsque la reprise frappera à notre porte.

Chaque personne et chaque entreprise comptent

Personne ne doit être mis de côté, autant les nouvelles personnes qui perdront leur emploi que celles dont les difficultés vont s'aggraver en raison de la récession. Les entreprises ont besoin de réponses rapides et de soutien accru. Elles doivent aussi être encouragées à former leur main-d'œuvre et à la maintenir en emploi. Ce nouvel effort du gouvernement s'inscrit dans la foulée d'un ensemble de mesures visant à accompagner les personnes vers l'emploi et à soutenir la qualification de la main-d'œuvre et la productivité des entreprises.

Le Pacte pour l'emploi *Plus* répond :

- à l'urgence d'agir en amont pour éviter les mises à pied et l'afflux de chômeuses et de chômeurs;
- à la nécessité de transmettre un signal clair en faveur d'une action concertée de tous les acteurs du marché du travail en faveur de l'emploi et de la formation de la main-d'œuvre afin de traverser avec succès le passage de la récession à la reprise;
- à une exigence de solidarité accrue envers les personnes plus vulnérables, que la récession risque de fragiliser davantage.

Pour parer aux nouvelles situations engendrées par la récession, le Pacte pour l'emploi *Plus* ajoute des investissements de plus d'un demi-milliard de dollars sur deux ans, dont 455,8 millions en investissements publics⁴ et une contribution de plus de 62,2 millions du secteur privé. Conjuguée aux investissements en cours, la réalisation des deux offensives pour l'emploi représente une contribution additionnelle de 1,5 milliard en trois ans.

Ces sommes s'ajoutent au milliard annuellement consenti par les services publics d'emploi et leurs partenaires pour totaliser des investissements de plus de 4,6 milliards sur trois ans. Ainsi, le Pacte pour l'emploi et la réponse gouvernementale à la conjoncture qu'est le Pacte pour l'emploi *Plus* permettent d'accroître de 50 % les investissements publics et privés consacrés au soutien de la main-d'œuvre, des entreprises et des personnes à la recherche d'un emploi.

INVESTISSEMENTS PRIVÉS ET PUBLICS	2007-2008 M\$	2008-2009 M\$	2009-2010 M\$	2010-2011 M\$	Total sur trois ans M\$
Services publics d'emploi et leurs partenaires*	1 032,3	1 032,3	1 032,3	1 032,3	3 096,9
Pacte pour l'emploi		312,6	332,2	342,7	987,5
Pacte pour l'emploi <i>Plus</i>			252,1	265,9	518,0
Total	1 032,3	1 344,9	1 616,6	1 640,9	4 602,4

Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Direction générale adjointe des politiques et de la prospective, mars 2009.

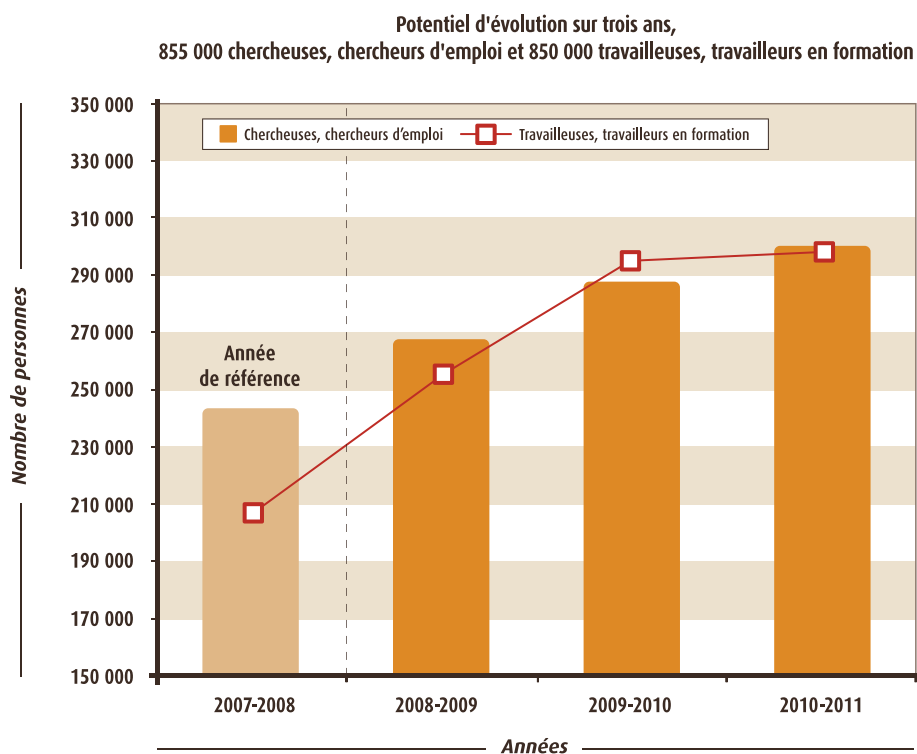
* Ce montant se compose de dépenses de 802,1 millions d'investissement public du FDMT en 2007-2008, auxquelles s'ajoutent des investissements privés estimés à 205,2 millions et de 25 millions du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO) de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Ces montants peuvent varier quelque peu pour les années 2008-2009 et suivantes.

4 Y compris la partie financée par le gouvernement fédéral qui sera versée dans le Fonds de développement du marché du travail (FDMT).

Plus de personnes et d'entreprises à soutenir

Bien qu'il soit difficile d'apprécier avec précision les contre-coups de la présente conjoncture économique, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) compte accroître sa capacité d'accueil afin de répondre, pour les deux prochaines années, aux besoins d'une proportion plus importante de personnes en recherche d'emploi. Avec l'ajout du Pacte pour l'emploi *Plus*, Emploi-Québec disposera des ressources lui permettant de joindre un potentiel de près de 855 000 chercheuses et chercheurs d'emploi en trois ans.

Capacité de service de 2007-2008 à 2010-2011



Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Direction générale adjointe des politiques et de la prospective, mars 2009.

De même, les mesures du Pacte pour l'emploi *Plus* qui visent le maintien en emploi de la main-d'œuvre des entreprises en difficulté devraient contribuer à joindre un potentiel de 850 000 travailleuses et travailleurs soutenus dans leurs démarches de formation, de développement et de reconnaissance de leurs compétences en trois ans.

Soutien à la main-d'œuvre forestière

Le gouvernement a déjà commencé à agir depuis 2006 dans certains secteurs plus ciblés de l'économie. Les mesures prises pour aider les travailleuses et les travailleurs du secteur forestier sont un exemple probant d'intervention gouvernementale qui répond à une conjoncture particulière par un ensemble de moyens. Depuis 2005-2006, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale investit massivement dans le secteur forestier. Plus de 101 millions de dollars ont été consacrés aux travailleuses et travailleurs et aux entreprises du secteur par l'entremise de mesures spécifiques et bonifiées auxquelles s'ajoutent les mesures courantes d'Emploi-Québec. À ce jour, ces investissements se traduisent par plus de 61 345 participations.

Le soutien des travailleuses et des travailleurs forestiers apporte une réponse à différents besoins : formation, accompagnement vers un nouvel emploi, mesures d'aménagement et de réduction de temps de travail ou préretraite pour les personnes plus âgées dans le but de maintenir en emploi des travailleuses et travailleurs plus jeunes. Le Pacte pour l'emploi *Plus* a été conçu dans le même esprit en mettant un accent sur la prévention à l'égard des entreprises confrontées à des licenciements.

AGIR EN AMONT, AVANT LES MISES À PIED

Un accès express pour les entreprises : diagnostic rapide et service-conseil

Étant donné la conjoncture économique actuelle, certaines entreprises pourraient se voir dans l'obligation de réduire leurs activités et, par conséquent, de licencier un nombre important de travailleuses et de travailleurs. Afin de prévenir plusieurs de ces mises à pied, une intervention proactive auprès des entreprises à risque est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2009 afin de limiter les effets négatifs sur la main-d'œuvre et sur la santé des entreprises.

Les principaux objectifs de cette approche sont les suivants :

- favoriser le maintien en emploi des travailleuses et travailleurs des entreprises susceptibles de subir les effets négatifs du ralentissement économique;
- assurer une réponse rapide et efficace aux entreprises qui risquent de subir un ralentissement;
- moduler l'exercice de veille régionale en fonction de la situation économique;
- prendre appui sur la concertation des ministères et organismes publics à vocation économique et sur la collaboration des partenaires;
- intensifier la prestation de services des comités d'aide au reclassement (CAR).

L'approche proactive comporte trois éléments principaux : la mise en place d'équipes tactiques d'intervention régionales, une ligne téléphonique sans frais et une vigie régionale intensive.

Des équipes tactiques d'intervention régionales

Emploi-Québec mettra à la disposition des entreprises des équipes tactiques qui se consacreront exclusivement à appliquer cette approche. Issues d'une concertation étroite avec les autres services sur le territoire, ces équipes seront spécialement mandatées pour agir auprès des entreprises susceptibles d'être touchées par la situation économique. Ainsi, après une analyse sommaire de la situation d'une entreprise donnée par rapport à l'effet de la conjoncture sur le maintien en emploi du personnel, Emploi-Québec pourra, selon les besoins déterminés, agir directement en offrant le soutien nécessaire ou solliciter la collaboration d'autres ministères ou organismes qui mettront les moyens dont ils disposent au service de cette entreprise et de sa main-d'œuvre.

Déjà, Emploi-Québec a convenu d'ententes avec Investissement Québec et le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), et d'autres sont à venir avec des organismes québécois et fédéraux. L'ensemble de ces collaborations permettront d'apporter une aide diversifiée afin de réduire au minimum les risques de mises à pied et d'améliorer le positionnement de l'entreprise : mise en marché, financement, investissement, recherche et développement, etc.

Un service téléphonique

Un service téléphonique sans frais pour les entreprises ayant des problèmes à l'égard de leur main-d'œuvre, au numéro **1 888 EMPLOIS (1 888 367-5647)**, est accessible depuis le 1^{er} avril 2009.

Ce service permet aux entreprises d'obtenir une réponse rapide des services réguliers d'Emploi-Québec ou des équipes tactiques d'intervention.

Les centres locaux d'emploi (CLE) demeurent également une porte d'entrée pour les entreprises et pour les personnes en recherche d'emploi.

Une vigie régionale

L'approche proactive s'appuiera sur une veille régionale intensive déjà en vigueur dans le contexte du Pacte pour l'emploi et sera nourrie par la veille nationale confiée par M. Jean Charest, premier ministre du Québec, au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et à la Commission des partenaires du marché du travail⁵.

Les comités d'aide au reclassement

Au-delà de l'approche proactive proposée, le ralentissement économique entraînera des pertes d'emplois, dans des secteurs plus vulnérables et les entreprises seront contraintes de procéder à des licenciements collectifs. Emploi-Québec entend donc bonifier les services offerts par les comités d'aide au reclassement de manière à accroître les liens entre les services des centres locaux d'emplois et ces comités, dans le but d'accélérer la mise en œuvre des plans d'intervention réalisés par les CAR. Le personnel d'Emploi-Québec se déplacera, le cas échéant, pour donner des services aux travailleuses, aux travailleurs et aux entreprises.

TROIS PORTES D'ENTRÉE POUR LES ENTREPRISES

La stratégie d'intervention proactive déployée par Emploi-Québec depuis le 1^{er} avril 2009 permet aux entreprises en difficulté d'avoir accès à des services grâce à trois portes d'entrée :

- par la voie du dépistage effectué par Emploi-Québec dans le contexte de la vigie régionale;
- en composant le **1 888 EMPLOIS (1 888 367-5647)** pour présenter une demande de service;
- en présentant une demande directement au centre local d'emploi.

Peu importe la porte d'entrée utilisée, les entreprises pourront décrire leur situation, puis leurs besoins seront évalués. L'une ou l'autre des démarches suivantes leur sera proposée :

- le recours aux services d'Emploi-Québec;
 - le recours à l'équipe tactique d'intervention régionale;
 - l'orientation vers d'autres intervenantes ou intervenants (ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, Investissement Québec, centre local de développement (CLD), Banque de développement du Canada, etc.).
-

Augmentation des activités liées à la mesure Concertation pour l'emploi

L'augmentation des activités liées à la mesure Concertation pour l'emploi d'Emploi-Québec viendra encourager l'échange d'idées sur des problématiques relatives au marché du travail afin de trouver des solutions inédites et qui tiennent compte du contexte. Emploi-Québec accorde un soutien technique et financier à des activités en entreprise liées à la gestion et à l'adaptation des ressources humaines pour faire face aux changements affectant le marché du travail. Le volet Aménagement et réduction du temps de travail (ARTT) de cette mesure, qui contient de multiples possibilités d'aménagement du temps de travail, pourra se révéler particulièrement utile dans le contexte⁶. Ces actions concertées devraient permettre de positionner favorablement les entreprises québécoises au moment de la reprise économique.

⁵ <http://www.cpmpt.gouv.qc.ca>

⁶ De même, la durée maximale du Programme de travail à temps partagé du gouvernement fédéral, qui vise à aider les entreprises à maintenir un lien d'emploi avec leurs travailleuses et travailleurs durant la période de ralentissement économique, vient d'être prolongée de 14 semaines, jusqu'à un maximum de 52 semaines, dans le budget fédéral.

PROFITER DU REPLI POUR FORMER LA MAIN-D'ŒUVRE EN ENTREPRISE

À l'heure de la mondialisation des marchés, l'énoncé « Une main-d'œuvre mieux formée : des entreprises plus productives », un des piliers du Pacte pour l'emploi initial, conserve toute sa pertinence. En effet, la qualité du capital humain est une composante essentielle à la productivité des entreprises.

EXEMPLE D'ENTREPRISE AIDÉE PAR LE SERRÉ

Dans la région de la Chaudière-Appalaches, l'entreprise manufacturière WXY (nom fictif) a vu son carnet de commandes diminuer de près de 25 % depuis décembre 2008 en raison de la conjoncture économique. Contraint de réduire la semaine de travail à quatre jours pour une partie de son personnel, le président a plutôt saisi l'occasion offerte par le SERRÉ pour lui offrir de la formation durant les heures libérées.

L'entreprise WXY a donc pu, en collaboration avec un conseiller aux entreprises d'Emploi-Québec, élaborer un projet de formation en fonction de ses besoins et de ses objectifs. Ainsi, depuis deux mois, grâce au financement obtenu dans le cadre du SERRÉ, 15 personnes de l'atelier de production suivent une formation structurée en soudage de précision. L'utilisation du SERRÉ permet à WXY d'éviter des mises à pied et de développer les compétences de son personnel de manière à disposer d'une main-d'œuvre plus qualifiée au moment de la reprise des activités dans son secteur.

La formation en entreprise constitue un outil précieux pour augmenter la performance des entreprises et résoudre les difficultés de certaines à trouver sur le marché du travail la main-d'œuvre qui correspond à leurs besoins. Rappelons que les données récentes de l'Enquête sur le recrutement et l'emploi au Québec⁷ font ressortir que 59,4 % des établissements offrent des activités de formation structurée à leur personnel, soit une hausse de 3 points de pourcentage par rapport à 2006. Il y a progrès, mais il faut aller plus loin.

Le Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique (SERRÉ)

Le recours au nouveau programme de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), appelé Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique (SERRÉ), qui jouit actuellement d'une grande popularité, est particulièrement indiqué. Les entreprises sont appelées à l'utiliser afin de profiter de la réduction des heures de travail pour former leur personnel et mettre à jour ses compétences. D'ailleurs, dans le cadre du Pacte pour l'emploi *Plus*, le gouvernement du Québec double les montants consentis par la CPMT pour ce programme. Nous voulons que la formation permette d'éviter les mises à pied.

Le programme permet aux entreprises d'offrir aux employées et employés touchés par une mise à pied temporaire ou par une réduction du temps de travail, une formation de base ou une formation liée aux activités de l'entreprise dans le but d'améliorer leur qualification.

Les entreprises touchées par le ralentissement économique sont visées par ce programme, sans égard à leur masse salariale. Tous les secteurs d'activité économique sont admissibles, mais la priorité est accordée au secteur manufacturier.

Un budget total de 50 millions⁸ sur deux ans, provenant de fonds privés et publics, pourra permettre d'éviter à environ 30 000 salariées et salariés d'être mis à pied tout en bénéficiant d'activités de formation et de développement des compétences.

La formation, maillon essentiel de la productivité des entreprises

Le rehaussement des compétences et la formation continue sont des atouts essentiels pour l'avenir. Convaincu de l'importance de la formation et des retombées favorables de celle-ci sur les entreprises comme sur les personnes, le gouvernement accentue son aide dans ce domaine. Les entreprises bénéficieront d'un financement accru pour la formation de leur main-d'œuvre, la contribution maximale gouvernementale aux projets économiques d'envergure sera augmentée et le crédit d'impôt à la formation du secteur manufacturier sera élargi aux entreprises des secteurs forestier et minier.

7 Enquête sur le recrutement et l'emploi au Québec (EREQ), données de 2007, volume 8, automne 2008.

8 Le nombre estimé de 30 000 salariées et salariés ne saurait, en aucun cas, constituer un objectif à atteindre. Il s'agit d'une estimation du nombre de salariées et salariés qui pourraient être joints grâce au SERRÉ en disposant d'un budget total sur deux ans de 50 millions (25 millions de la part du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre et 25 millions de la part du gouvernement du Québec).

Ainsi, dans le cadre du volet « entreprises » de la Mesure de formation de la main-d'œuvre, la contribution financière maximale qu'Emploi-Québec peut accorder aux projets de formation passe de 50 % à 75 %.

Dans le cadre des **Projets économiques d'envergure**, la contribution maximale qu'Emploi-Québec peut verser est établie à 50 % sur l'ensemble du territoire québécois. Ces projets constituent un appui important aux investissements des entreprises et la bonification de cette mesure est de nature à favoriser, malgré le contexte, la réalisation de projets d'envergure. Une part importante des projets approuvés par la Commission des partenaires du marché du travail vise le maintien en emploi des travailleuses et travailleurs de l'entreprise. Aussi, la bonification du soutien financier accordée par Emploi-Québec à ces projets est tout à fait appropriée dans un contexte de ralentissement économique, en permettant notamment d'éviter des mises à pied.

L'élargissement du crédit d'impôt pour la formation de la main-d'œuvre du secteur manufacturier aux entreprises des secteurs forestier et minier incitera un plus grand nombre d'employeurs à participer à l'effort de formation de la main-d'œuvre, joignant ainsi une proportion plus importante de travailleuses et travailleurs, et permettant d'améliorer la productivité des entreprises.

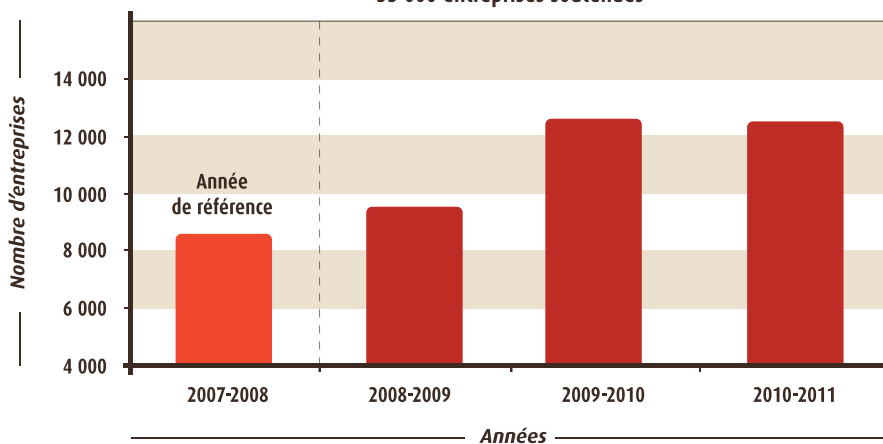
Les entreprises de ces secteurs d'activité économique, particulièrement présentes dans les régions ressources, font face à des conditions difficiles, ce qui se traduit par une baisse du niveau d'emploi. L'accès à ce crédit d'impôt pour la formation de la main-d'œuvre devrait permettre d'accroître la qualification des travailleuses et des travailleurs.

Ces mesures mises de l'avant à l'intention des entreprises devraient les aider à se donner les moyens d'avoir à leur emploi des personnes qualifiées, bien formées, qui s'adaptent plus facilement à de nouveaux modes de production. Les services d'aide à la gestion et les divers services-conseils dont les entreprises pourront se prévaloir devraient également contribuer à augmenter leur compétitivité et leur productivité.

Ainsi, les mesures du Pacte pour l'emploi *Plus* qui s'ajoutent à celles du Pacte pour l'emploi, devraient permettre d'aider près de 35 000 entreprises en trois ans.

Nombre d'entreprises soutenues de 2007-2008 à 2010-2011

Potentiel d'augmentation sur trois ans,
35 000 entreprises soutenues



Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Direction générale adjointe des politiques et de la prospective, mars 2009.

POUR LES CHERCHEUSES ET CHERCHEURS D'EMPLOI

Répondre avec célérité aux nombreuses personnes sans emploi qui frapperont à la porte d'Emploi-Québec

Malgré tous les efforts déployés, certaines entreprises seront contraintes d'effectuer des mises à pied ou de limiter l'embauche de nouvelles travailleuses et de nouveaux travailleurs. Emploi-Québec s'attend à servir un **nombre accru de personnes sans emploi**, qui viennent de perdre leur emploi ou qui ne sont pas en mesure d'obtenir un emploi en raison de la conjoncture.

Emploi-Québec est prête à recevoir les personnes sans emploi qui voudront se prévaloir de ses mesures et services (libre-service et services personnalisés). Les **147 centres locaux d'emploi (CLE)**, répartis à travers le Québec, constituent les **portes d'entrée idéales** pour cette clientèle en quête de soutien personnalisé et de réponses rapides à ses besoins. Des ressources seront ajoutées pour répondre à l'accroissement prévu de la demande. En plus des services habituellement offerts, les CLE disposeront de mesures adaptées et enrichies.

Du nouveau pour les personnes victimes de licenciements collectifs

Les travailleuses et travailleurs victimes d'un licenciement touchant 50 personnes ou plus peuvent maintenant bénéficier du nouveau Programme de soutien pour les travailleurs licenciés collectivement, sans égard à leur secteur d'activité économique ni à leur lieu de résidence. L'admissibilité au programme donne accès à une aide financière et à un accompagnement d'une durée maximale de 24 mois.

Tout comme les programmes qu'il remplace, soit ceux qui couvrent exclusivement les licenciements collectifs dans les secteurs du textile et du vêtement et ceux des autres secteurs d'activité dans les régions ressources, ce nouveau programme permet à des travailleuses et à des travailleurs de conserver leurs actifs et de ne pas avoir recours à l'aide financière de dernier recours en leur accordant une aide financière mensuelle, sans tenir compte de la valeur de leurs biens ni du montant de leurs avoirs liquides.

Dans le but de permettre à une travailleuse licenciée ou à un travailleur licencié d'améliorer son employabilité et de réintégrer plus rapidement le marché du travail, le programme est jumelé à l'offre de services d'Emploi-Québec. Ainsi, en plus des activités d'aide au reclassement habituelles, les personnes victimes de licenciement pourront bénéficier, au besoin, des mesures et services d'Emploi-Québec.

L'économie moderne a besoin de travailleuses et de travailleurs formés

La croissance du Québec est liée, entre autres, à sa capacité à amener le plus grand nombre de personnes à une qualification adéquate pour occuper les emplois disponibles, une exigence au croisement de l'intérêt général et particulier, l'absence de formation étant souvent considérée comme le principal obstacle à l'entrée sur le marché du travail et à l'intégration durable à ce marché.

- La formation constitue à la fois un atout pour l'entreprise et, pour la travailleuse ou le travailleur, un moyen privilégié de s'adapter à l'évolution rapide des connaissances et des technologies et de satisfaire au rehaussement des exigences au travail.
- L'amélioration de la qualification et des compétences de la main-d'œuvre ne peut que favoriser la productivité des entreprises.
- La formation est la porte d'entrée du maintien et de la progression sur le marché du travail.
- Une main-d'œuvre formée et qualifiée est un facteur important pour attirer des investisseurs et permettre des projets de création d'emploi.

Tout comme pour les travailleuses et les travailleurs dans les entreprises, la formation des chercheuses et des chercheurs d'emploi est encouragée. Afin de favoriser une intégration durable au marché du travail, les personnes touchant des prestations d'assurance-emploi qui participent à la Mesure de formation d'Emploi-Québec recevront, une fois épuisées leurs prestations d'assurance-emploi, une allocation d'aide à l'emploi équivalente à ce qu'elles recevaient, le temps que soit complétée leur formation (maximum 36 mois). Jusqu'ici, cette bonification des allocations de formation était réservée aux travailleuses et travailleurs du secteur forestier⁹.

L'expérience d'un emploi peut aussi ouvrir des portes

Les personnes plus éloignées du marché du travail continueront d'être servies par les mesures variées offertes par Emploi-Québec. Celles qui cherchent à acquérir une expérience de travail, à devenir plus autonomes et à développer des compétences en vue d'obtenir par la suite un emploi durable peuvent choisir d'expérimenter un emploi en participant à la **mesure Subventions salariales**, qui fait l'objet de bonifications.

En effet, la durée maximale des subventions salariales est portée de 40 à 52 semaines afin d'aider ces personnes à bénéficier d'une expérience de travail plus longue. De plus, toutes les entreprises peuvent maintenant obtenir un remboursement des frais engagés pour des formations d'appoint de courte durée¹⁰.

9 À ces mesures s'ajoute la prolongation des prestations de l'assurance-emploi pour les travailleuses et travailleurs de longue date qui participent à des activités de formation de longue durée.

10 Le remboursement des frais de formation était auparavant accordé uniquement aux personnes immigrantes ou appartenant à des minorités visibles.

Le souci de tenir compte de tous les groupes fragilisés

Comme le Pacte pour l'emploi, le Pacte pour l'emploi *Plus* prend en considération le fait que toutes et tous n'ont pas les mêmes besoins au regard du développement de la main-d'œuvre et de l'intégration au marché du travail. Bien que les pertes d'emploi puissent survenir dans tous les secteurs et tous les groupes, Emploi-Québec demeure soucieuse de répondre de manière adaptée aux besoins des chercheuses et chercheurs d'emploi, en particulier de celles et ceux qui rencontrent davantage d'obstacles pour intégrer ou retrouver un emploi. C'est ainsi qu'une attention particulière sera maintenue à l'égard des personnes handicapées, des personnes immigrantes, des personnes appartenant à des minorités visibles, des prestataires de l'assistance sociale, des femmes, des autochtones, des travailleuses et travailleurs âgés et aussi des jeunes. Les avancées faites à cet égard avec le Pacte pour l'emploi permettront de bénéficier de leviers spécifiques puissants pour servir ces clientèles, qui seront aussi touchées par les pertes d'emploi.

Parmi elles, cependant, les jeunes et les travailleuses et travailleurs âgés, aux extrêmes de la pyramide d'âge de la main-d'œuvre, sont souvent plus rapidement ou plus intensément affectés par les soubresauts de l'économie.

Une attention particulière aux jeunes

Derniers arrivés dans l'entreprise, les jeunes sont souvent les premiers mis à pied. Leur manque d'expérience et leur peu de protection au chapitre de la sécurité d'emploi les fragilisent plus que d'autres groupes. D'ailleurs, pour les jeunes moins outillés pour intégrer le marché du travail, le Pacte pour l'emploi rendu public en mars 2008 avait créé une nouvelle mesure, intitulée Découvrir, et bonifié le programme Alternative jeunesse afin de les encourager à réaliser des activités leur permettant d'acquérir ou de retrouver leur autonomie personnelle, sociale et professionnelle. Grâce au Pacte pour l'emploi *Plus*, le **supplément à la prime au travail** sera dorénavant accessible aux participantes et aux participants au programme Alternative jeunesse. Ainsi, la durée de la participation à ce programme sera incluse dans le calcul des mois pris en compte pour pouvoir bénéficier de cet encouragement fiscal.

Si les jeunes sont les premiers licenciés, ils devraient, selon certains économistes, être aussi très sollicités au moment de la reprise pour permettre aux entreprises de retrouver leur niveau de productivité. Bien entendu, ce sont d'abord les jeunes qualifiés que les entreprises recherchent, car les pénuries annoncées sont souvent liées à la difficulté des entreprises de trouver une main-d'œuvre compétente, d'où l'importance de continuer d'investir dans la formation.

Des programmes comme le SERRÉ ou le volet Aménagement et réduction du temps de travail (ARTT) de la mesure Concertation pour l'emploi pourraient être particulièrement indiqués dans les circonstances parce que les accommodements qu'ils permettent afin d'éviter les mises à pied ont des retombées positives pour le personnel comme pour l'entreprise. Par ailleurs, une attention particulière sera apportée pour aider les jeunes plus éloignés du marché du travail. Il leur faudra redoubler d'efforts afin de pouvoir se préparer à participer au marché du travail. Le choix des mesures qui s'offrent à eux est vaste, d'où l'importance d'adopter à leur endroit une approche proactive.

Des mesures adaptées pour les travailleuses et travailleurs âgés

Ces dernières années, l'action gouvernementale est venue appuyer cette idée et reconnaître l'importance d'une participation accrue des travailleuses et travailleurs âgés au marché du travail. Dans le contexte des pénuries de main-d'œuvre attendues, toujours présentes à moyen et à long terme, les travailleuses et travailleurs âgés constituent un bassin de main-d'œuvre dont le potentiel est important. La population des personnes de 55 ans ou plus n'est cependant pas monolithique, et certaines travailleuses et certains travailleurs âgés réclament depuis longtemps une aide particulière et un traitement différencié qui tiennent compte de leur situation. Le Pacte pour l'emploi *Plus* prend en compte cette réalité et propose à ces personnes des mesures adaptées à leurs besoins et à la conjoncture.

L'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés (ICTA) est prolongée jusqu'en mars 2012 et les sommes qui lui sont consacrées, majorées. L'ICTA est une mesure fédérale-provinciale à financement partagé, qui a pour but d'apporter du soutien aux travailleuses et travailleurs âgés en chômage dans les communautés touchées par des réductions d'effectifs ou des fermetures d'usines. Dans les situations où les travailleuses et travailleurs âgés ne peuvent immédiatement trouver un autre emploi, la mesure vise à renforcer leur employabilité et à s'assurer qu'ils restent des participantes et participants actifs pendant la période d'ajustement.

Pour les deux prochaines années, les investissements liés à cette initiative seront de l'ordre de 38 millions de dollars¹¹.

Une réponse à un besoin maintes fois exprimé

Le Programme de soutien financier pour les travailleurs âgés de l'industrie forestière licenciés est étendu à l'ensemble des secteurs d'activité. Ce programme permet aux personnes âgées de 55 à 59 ans qui ont été longtemps sur le marché du travail, qui ont épuisé leurs prestations d'assurance-emploi et pour qui l'intégration en emploi ne peut être envisagée, de conserver le patrimoine qu'elles ont acquis et de recevoir une aide financière mensuelle de l'État, et ce, jusqu'à leur admissibilité au Régime de rentes du Québec.

Les dispositions particulières dont profitent les entreprises du secteur forestier dans le cadre de la mesure favorisant la retraite anticipée des travailleuses et des travailleurs plus âgés sont étendues à l'ensemble des secteurs d'activité. Cette mesure, offerte aux entreprises qui présentent de bonnes possibilités de poursuite de leurs activités, permet à des travailleuses ou à des travailleurs âgés de devancer leur retraite pour que d'autres travailleuses et travailleurs conservent leur emploi.

POUR UNE MISE EN ŒUVRE RAPIDE ET EFFICACE

Miser sur une approche partenariale

La conjoncture a changé, mais la synergie des partenaires liée au Pacte pour l'emploi demeure. Il faut miser sur ce que nous avons construit, affronter ensemble la nouvelle situation en nous serrant les coudes et en portant notre regard au-delà de la récession.

L'approche partenariale développée dans le contexte du Pacte pour l'emploi doit se poursuivre, car elle est essentielle à la réussite de ce nouvel exercice. Il faut s'appuyer sur les assises solides qui ont été mises en place dans chaque région du Québec, conserver la synergie et accroître, avec les partenaires, les liens de collaboration. La poursuite des veilles régionales permet de mieux préparer l'intervention d'Emploi-Québec pour parer à une augmentation graduelle du nombre des personnes sans emploi et prévenir les situations problématiques dans les entreprises.

Les Comités régionaux du Pacte pour l'emploi (CRPE) poursuivent leur action de veille dans le but :

- de parfaire la connaissance du marché du travail et d'avoir une vision prospective des enjeux qui se profileront au cours des années à venir;
- d'assurer une meilleure adéquation entre l'emploi, la formation et l'apport de l'immigration, les besoins des entreprises et le développement économique des régions;
- d'améliorer le temps de réaction des partenaires régionaux et de mieux prévenir les crises sectorielles;
- de renforcer l'efficacité des actions en évitant le dédoublement entre les différents acteurs.

Ces comités sont sous la responsabilité des Conseils régionaux des partenaires du marché du travail et peuvent réunir des représentantes et des représentants d'Emploi-Québec, des commissions scolaires, des cégeps, des universités, du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) et du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE). Les comités, qui déterminent les problématiques propres à leur région, peuvent aussi réunir des représentantes et des représentants des milieux communautaires, syndicaux et patronaux. Un comité national de mobilisation, relevant de la CPMT, a été constitué afin de soutenir les conseils régionaux en vue de l'accomplissement de leur mandat.

UN QUÉBEC ENCORE PLUS FORT POUR L'AVENIR

La nécessaire mobilisation de toutes et de tous

La situation actuelle nous incite à agir. C'est pourquoi le gouvernement intervient promptement à la fois de manière proactive et curative. Grâce au Pacte pour l'emploi et au Pacte pour l'emploi *Plus*, qui s'ajoutent aux services offerts par Emploi-Québec, nous avons en main les leviers qu'il faut pour affronter cette période qui s'annonce plus difficile pour les entreprises et pour les personnes à la recherche d'un emploi.

Le Pacte pour l'emploi est né d'une étroite collaboration entre les différents partenaires du marché du travail. C'est l'une des forces premières et c'est dans cet esprit que nous mettons en œuvre le Pacte pour l'emploi *Plus*.

Ce qui déterminera notre réussite, c'est notre capacité à nous mobiliser, à travailler ensemble vers un objectif commun. À nous de saisir les opportunités, à nous aussi d'agir, de faire avancer le Québec sur la voie du progrès et de la richesse collective.

Ensemble vers la relance, nous ne serons que plus fortes et plus forts!

¹¹ L'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés est prolongée jusqu'en 2012. L'investissement total est estimé à 57 millions de dollars dans une proportion de 70 % pour le Canada et de 30 % pour le Québec.

MESURES DU PACTE POUR L'EMPLOI *PLUS*

Seize mesures ciblées pour atténuer les effets du ralentissement économique

Le Pacte pour l'emploi *Plus* permettra, notamment :

- de protéger les emplois en agissant en amont;
- de former la main-d'œuvre en emploi et celle qui souhaite intégrer le marché du travail;
- de mieux soutenir les personnes qui perdront leur emploi et les entreprises susceptibles d'être touchées par le ralentissement économique.

SOUTIEN ADDITIONNEL POUR DÉVELOPPER LE POTENTIEL DES PERSONNES

1) Bonification du soutien du revenu

Emploi-Québec peut accorder une aide sous forme d'allocation d'aide à l'emploi, ou encore, de remboursement de frais supplémentaires liés à la participation à une mesure active ou à une activité d'intégration en emploi. Les modifications apportées comportent les ajustements suivants :

- a) l'allocation d'aide à l'emploi de 220 \$ des participantes et participants à la mesure Projets de préparation à l'emploi et à la Mesure de formation de la main-d'œuvre sera majorée à 240 \$ par semaine à compter du 1^{er} mai prochain;
- b) les prestataires de l'assurance-emploi participant à la Mesure de formation de la main-d'œuvre recevront, une fois épuisées leurs prestations d'assurance-emploi, une allocation d'aide à l'emploi équivalente à ce qu'ils recevaient, le temps que soit complétée leur formation (maximum 36 mois). Cette mesure sera en vigueur du 1^{er} mai prochain au 31 mars 2011;
- c) les personnes sans soutien public du revenu qui participent à la mesure Services d'aide à l'emploi, laquelle vise à permettre à des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi de développer des compétences liées à l'insertion au marché du travail, pourront se voir rembourser des frais d'appoint de 9 \$ par jour.

Entrée en vigueur : 1^{er} mai 2009

Note : Les changements proposés ne modifient cependant pas l'allocation d'aide à l'emploi de 45 \$ par semaine des prestataires de l'aide financière de dernier recours, cette allocation ayant été augmentée de 50 % le 1^{er} juillet 2008 dans le cadre du Pacte pour l'emploi.

2) Bonification de la mesure Subventions salariales

La mesure Subventions salariales vise à intégrer des gens en emploi en incitant des entreprises à embaucher des personnes sans emploi qu'elles n'auraient pas embauchées sans une aide financière d'Emploi-Québec ou à permettre à ces personnes d'acquérir une première expérience de travail significative. La bonification comporte deux ajustements.

- a) La durée maximale de la participation à la mesure Subventions salariales est de 40 semaines. Dans le contexte du Pacte pour l'emploi *Plus*, Emploi-Québec prolonge cette durée maximale à 52 semaines. Ceci devrait faciliter l'embauche de clientèles éloignées du marché du travail dans des entreprises, tout en augmentant la probabilité pour ces personnes d'intégrer durablement un emploi.
- b) Les dépenses admissibles à la mesure Subventions salariales ont été revues afin de permettre le remboursement aux employeurs des frais engagés pour des formations d'appoint dont seules profitent actuellement les personnes immigrantes ou les personnes appartenant à des minorités visibles qui participent à la mesure.

Entrée en vigueur : 1^{er} mai 2009

3) Reconstitution des mesures de soutien aux travailleuses et travailleurs du secteur forestier

Depuis 2006, les travailleuses et travailleurs du secteur forestier bénéficient d'un soutien particulier. En effet, dans le cadre du Plan de soutien au secteur forestier, ces personnes ont accès à une offre de services accélérée et immédiate ainsi qu'à des mesures d'aide financière et de formation. Le soutien aux travailleuses et travailleurs forestiers s'articule autour :

- de services d'aide à l'emploi adaptés à ces personnes;
- de la mesure favorisant la retraite anticipée des travailleuses et travailleurs plus âgés;
- du Programme de soutien aux travailleuses et travailleurs âgés;
- de la bonification de l'allocation de formation d'Emploi-Québec.

Ces initiatives ont permis d'améliorer la polyvalence des travailleuses et travailleurs, de hausser la productivité et la compétitivité des entreprises québécoises et, enfin, de préserver le pouvoir d'achat des travailleuses et travailleurs visés.

Entrée en vigueur : 1^{er} avril 2009

4) Prolongation et bonification de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés

L'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés est une initiative à frais partagés entre le gouvernement du Canada et celui du Québec. Elle vise à offrir aux travailleuses et travailleurs âgés sans emploi des collectivités vulnérables des programmes destinés à améliorer leur employabilité, à les réinsérer en emploi et à leur permettre de demeurer actifs et productifs pendant que leur collectivité traverse une période d'adaptation.

La majorité des personnes visées doivent être âgées de 55 à 64 ans; toutefois, les travailleuses et travailleurs de 50 à 54 ans et celles et ceux de 65 ans ou plus sont maintenant admissibles.

Le budget 2009-2010 prévoit un investissement additionnel de 19 millions de dollars par année afin :

- de prolonger les initiatives ciblées pour les travailleuses et travailleurs âgés jusqu'en 2012;
- d'accroître le nombre de personnes admissibles à cette mesure.

Ainsi, au cours des deux prochaines années, la bonification de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés pourra permettre à près de 2 800 travailleuses et travailleurs âgés de bénéficier d'un appui afin de demeurer sur le marché du travail.

Entrée en vigueur : 1^{er} avril 2009

5) Élargissement et fusion des Programmes de soutien pour les travailleurs licenciés collectivement

Les Programmes actuels de soutien pour les travailleurs licenciés collectivement (PSTLC-régions ressources et textile) sont fusionnés et élargis à tous les secteurs d'activité et à l'ensemble du Québec. Les personnes visées pourront bénéficier, comme maintenant, de l'offre de services d'Emploi-Québec.

Le nouveau PSTLC vise à aider financièrement les travailleuses et travailleurs qui ont fait l'objet d'un licenciement collectif afin de leur permettre de conserver leurs actifs et de leur éviter de faire appel à l'aide financière de dernier recours. Le programme permet aussi de bénéficier d'un soutien financier au cours des mois où les prestations d'assurance-emploi ne sont pas versées, y compris pour la durée du délai de carence.

L'aide financière mensuelle de base pourra s'élever à 650 \$ pour un adulte et à 955 \$ pour un ménage de deux adultes. Pour les fins de l'établissement du montant de l'aide, les revenus de la travailleuse ou du travailleur et ceux de la conjointe ou du conjoint sont pris en compte. Par ailleurs, une exclusion générale s'élevant à 200 \$ par mois pour une personne seule et à 300 \$ par mois pour deux adultes s'applique aux revenus du ménage. La participation à une mesure active d'Emploi-Québec permettra à la travailleuse licenciée ou au travailleur licencié de recevoir une allocation d'aide à l'emploi.

Entrée en vigueur : admissibilité au nouveau programme le 1^{er} avril 2009, mais versement de l'aide à partir du 1^{er} mai 2009

6) Intensification des interventions d'Emploi-Québec

Le budget 2009-2010 du gouvernement du Québec prévoit une augmentation de l'enveloppe budgétaire consentie à Emploi-Québec pour lui permettre d'intensifier ses interventions auprès des travailleuses et des travailleurs et des entreprises dans le contexte du Pacte pour l'emploi *Plus*. Cette bonification permettra d'accroître les ressources qui sont à la disposition d'Emploi-Québec, lui permettant ainsi de faire face à une plus grande demande.

7) Élargissement du Programme de soutien financier pour les travailleurs âgés licenciés de l'industrie forestière à tous les secteurs d'activité

Afin de tenir compte de la diversité des profils des travailleuses et travailleurs âgés, le PSTA est maintenant élargi à tous les secteurs d'activité. Le programme accorde, de façon temporaire, une aide financière mensuelle aux travailleuses et travailleurs âgés (de 55 à 59 ans) qui ont été longtemps sur le marché du travail, qui ont été licenciés et pour qui les démarches avec les services publics d'emploi sont demeurées infructueuses.

Le nouveau programme de soutien permet aux travailleuses et travailleurs de conserver le patrimoine acquis et de recevoir une aide financière de l'État allant jusqu'à 909 \$ par mois, et ce, jusqu'à leur admissibilité au Régime de rentes du Québec. Pour les fins de l'établissement du montant d'aide, seuls les revenus de la travailleuse ou du travailleur sont pris en compte et une exclusion générale s'élevant à 200 \$ par mois s'applique.

Entrée en vigueur : admissibilité au programme le 1^{er} avril 2009, mais versement de l'aide à partir du 1^{er} mai 2009

SOUTIEN ADDITIONNEL POUR FAVORISER LA FORMATION

8) Élargissement aux secteurs forestier et minier du crédit d'impôt remboursable pour la formation

Le crédit d'impôt remboursable pour la formation de la main-d'œuvre, instauré pour les entreprises du secteur manufacturier, est élargi afin d'inclure les entreprises des secteurs de la foresterie et de l'exploitation forestière ainsi que de l'extraction minière, de l'exploitation en carrière et de l'extraction de pétrole et de gaz.

Cette mesure contribue à augmenter le niveau de productivité des entreprises de ces secteurs en favorisant une qualification accrue de leurs travailleuses et travailleurs, ce qui permettra une intégration plus rapide des nouvelles technologies et des nouveaux procédés dans le processus de production.

L'aide fiscale profitera particulièrement aux PME ayant moins de 1 million de dollars de masse salariale, lesquelles représentent 94 % des sociétés de ces secteurs. Ces PME auront pleinement accès au crédit d'impôt, alors que les plus grandes entreprises devront d'abord remplir leur obligation vis-à-vis du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (contribution de 1 %) avant de profiter du crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt se calcule en appliquant un taux de 30 % aux dépenses de formation engagées avant 2012. Ces dépenses comprennent les frais de formation externe ainsi qu'une portion ou la totalité des salaires versés aux employées et employés durant la formation.

Entrée en vigueur : 19 mars 2009

9) Bonification de la Mesure de formation de la main-d'œuvre, volet « entreprises »

Emploi-Québec intervient dans des situations visant à contrer le risque de perte d'emplois ou le risque de chômage prolongé en soutenant les plans d'affaires des entreprises qui, par la formation de leur personnel, arriveront à maintenir leur compétitivité. Emploi-Québec subventionne des projets de formation afin d'éviter que les travailleuses et les travailleurs ne perdent leur emploi ou afin de leur offrir la possibilité d'augmenter le niveau de leur formation de base. Les bonifications sont de deux ordres.

a) Le salaire maximal qu'Emploi-Québec peut rembourser aux entreprises dans le cadre du volet « entreprises » de la Mesure de formation de la main-d'œuvre est augmenté à 20 \$ l'heure.

De plus, afin d'inciter les entreprises à profiter du ralentissement de leurs activités pour améliorer la qualification de leur main-d'œuvre :

b) La contribution maximale d'Emploi-Québec aux projets financés dans le contexte du volet « entreprises » de la Mesure de formation de la main-d'œuvre est augmentée, passant de 50 % à 75 % pour les projets approuvés d'ici le 1^{er} janvier 2011.

Entrée en vigueur : 1^{er} avril 2009

10) Augmentation de la contribution maximale d'Emploi-Québec au financement des projets de formation dans le cadre des Projets économiques d'envergure

À l'heure actuelle, pour les projets réalisés dans une municipalité régionale de comté (MRC) dont le taux d'emploi est inférieur à la moyenne québécoise, jusqu'à 50 % des coûts des projets de formation peuvent être remboursés. Considérant que ceci peut inciter les entreprises à réaliser des investissements, Emploi-Québec augmente sa contribution maximale de 25 % à 50 % sans égard au taux d'emploi dans la MRC pour les projets approuvés avant le 31 mars 2010.

Entrée en vigueur : 1^{er} avril 2009

11) Mise en place d'une approche proactive du service aux entreprises

Étant donné la conjoncture économique actuelle, certaines entreprises pourraient se voir dans l'obligation de licencier un nombre important de travailleuses et de travailleurs. Afin de prévenir plusieurs de ces mises à pied, Emploi-Québec prévoit la mise en place d'une stratégie d'intervention proactive auprès des entreprises susceptibles d'être touchées par le ralentissement économique.

La stratégie d'intervention déployée par Emploi-Québec depuis le 1^{er} avril 2009 permet aux entreprises en difficulté d'avoir accès à des services par trois portes d'entrée :

- un dépistage réalisé par Emploi-Québec dans le cadre de la vigie régionale;
- un service téléphonique sans frais, au numéro **1 888 EMPLOIS (1 888 367-5647)**;
- un contact de l'entreprise avec le centre local d'emploi.

Par le service téléphonique **1 888 EMPLOIS (1 888 367-5647)**, l'entreprise obtiendra un contact immédiat avec une conseillère ou un conseiller dans un délai maximal de 24 heures, les jours ouvrables, à partir du moment de la réception de l'appel.

Il est toujours possible pour les entreprises visées d'entrer directement en contact avec les conseillères et conseillers d'Emploi-Québec et de bénéficier de l'intervention de l'équipe tactique en s'adressant aux centres locaux d'emploi.

Les équipes tactiques d'intervention régionales composées, notamment, de conseillères et de conseillers d'Emploi-Québec, du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), d'Investissement Québec et de Développement économique Canada seront disponibles auprès des entreprises particulièrement susceptibles d'être touchées par la situation économique. Une collaboration étroite et rapide d'Emploi-Québec et de ses partenaires a été établie afin de leur offrir rapidement le soutien requis.

Entrée en vigueur : 1^{er} avril 2009

12) Augmentation du nombre d'activités liées à la mesure Concertation pour l'emploi

La mesure Concertation pour l'emploi encourage les employeurs et les travailleuses et les travailleurs à recourir à la concertation comme moyen privilégié pour trouver des solutions durables et résoudre les problèmes auxquels ils ont à faire face. Cette mesure permet à Emploi-Québec d'accorder un soutien technique et financier à un plus grand nombre d'entreprises pour des activités liées à la gestion et à l'adaptation des ressources humaines. Ces entreprises pourront ainsi trouver des solutions à diverses problématiques associées au ralentissement économique.

Dans le cadre du Pacte pour l'emploi *Plus*, il est prévu d'augmenter de 10 % le nombre d'ententes conclues lors des interventions en entreprise (projets d'aménagement et réduction du temps de travail, comités d'aide au reclassement, *coaching* de gestion, etc.).

13) Élargissement à tous les secteurs d'activité de la mesure favorisant la retraite anticipée des travailleuses et travailleurs plus âgés

Les dispositions particulières dont profitent les entreprises du secteur forestier dans le cadre de la mesure favorisant la retraite anticipée des travailleuses et des travailleurs plus âgés sont étendues à l'ensemble des secteurs d'activité. Cette mesure permet à des travailleuses et travailleurs âgés de devancer leur retraite pour que d'autres travailleuses ou travailleurs conservent leur emploi.

Selon les modalités convenues avec leur employeur et en fonction des dispositions de leur régime de retraite, les travailleuses et travailleurs âgés du secteur de la forêt et des autres secteurs pourront maintenant bénéficier d'un montant allant jusqu'à 6 000 \$ par année, pour une période maximale de trois ans, plutôt que du montant de 4 000 \$ normalement permis.

Entrée en vigueur : 1^{er} avril 2009

14) Bonification du programme Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique (SERRÉ)

Le contexte de ralentissement économique amène la Commission des partenaires du marché du travail à proposer des moyens afin d'atténuer, lorsque c'est possible, les incidences de la baisse des activités dans les entreprises. La Commission offre aux entreprises touchées par le ralentissement économique l'occasion d'utiliser la réduction des heures de travail afin de développer les compétences de leur personnel. Rappelons que par rapport aux 25 millions de la Commission, le gouvernement est venu doubler la mise.

Les entreprises visées sont, sans égard à la masse salariale, sans égard au secteur d'activité économique, mais avec priorité au secteur manufacturier, les entreprises touchées par le ralentissement des activités du secteur et qui, autrement, procéderaient à des réductions du nombre d'heures de travail ou à des mises à pied temporaires.

Activités admissibles :

- la formation de base;
- la formation liée aux activités de l'entreprise et favorisant le développement des compétences et la qualification du personnel.

Personnel touché :

- les salariées et salariés de l'entreprise qui seraient visés par une mise à pied temporaire ou par une réduction du temps de travail, sans égard à la fonction de travail occupée.

Le maximum accordé est de 100 000 \$ par établissement sans égard à la masse salariale. De façon exceptionnelle, certains projets nécessitant une subvention supérieure à ce montant pourront être soumis pour décision à la Commission.

Déjà en vigueur

SOUTIEN ADDITIONNEL POUR VALORISER LE TRAVAIL

15) Ajustements de l'aide financière consentie par certaines mesures d'Emploi-Québec

Certaines mesures d'aide à l'emploi offertes par Emploi-Québec utilisent le taux général du salaire minimum afin de déterminer le niveau de l'aide financière accordée. Afin de prendre en compte l'augmentation du salaire minimum de 8,50 \$ à 9,00 \$ l'heure à compter du 1^{er} mai 2009, le budget 2009-2010 prévoit une hausse de l'aide financière accordée par certaines mesures d'Emploi-Québec.

Entrée en vigueur : 1^{er} mai 2009

16) Élargissement de l'admissibilité au supplément à la prime au travail

Le programme Alternative jeunesse, instauré en 2007, vise à soutenir l'insertion socioprofessionnelle des jeunes de moins de 25 ans admissibles à l'un des programmes d'aide financière de dernier recours. Actuellement, les bénéficiaires de ce programme ne sont pas admissibles au supplément à la prime au travail, contrairement aux prestataires de l'aide financière de dernier recours. Ainsi, certains jeunes sont peu motivés à participer au programme Alternative jeunesse.

Le budget 2009-2010 prévoit l'élargissement de l'admissibilité au supplément à la prime au travail pour les personnes participant ou ayant participé au programme Alternative jeunesse. Grâce à cette mesure, les mois pendant lesquels ces personnes auront bénéficié de ce programme seront dorénavant comptabilisés afin de déterminer leur admissibilité au supplément à la prime au travail.

Entrée en vigueur : admissibilité à partir du 1^{er} avril 2009, mais versement de l'aide, incluant les montants accumulés depuis le 1^{er} avril, en juillet 2009

TABLEAU DU PACTE POUR L'EMPLOI ET DU PACTE POUR L'EMPLOI *PLUS*
INVESTISSEMENTS PRIVÉS ET PUBLICS SUR TROIS ANS
DE 2008-2009 À 2010-2011

	Pacte pour l'emploi	Pacte pour l'emploi <i>Plus</i>	Total
Pilier I : Investir dans le potentiel des personnes	- Mise en place du programme Démarcheurs d'emplois - Intensification des interventions – mesures actives d'Emploi-Québec - Hausse des allocations d'aide à l'emploi - Mesures à l'intention des personnes handicapées - Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) - Bonification du crédit d'impôt pour stage en milieu de travail pour les personnes handicapées et les personnes immigrantes - Élargissement et bonification de la mesure Subventions salariales	- Bonification du soutien du revenu - Bonification de la mesure Subventions salariales - Reconduction des mesures de soutien aux travailleuses et travailleurs du secteur forestier - Bonification de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés (ICTA) - Élargissement à tous les secteurs d'activité du Programme de soutien aux travailleurs licenciés collectivement (PSTLC) - Intensification des interventions d'Emploi-Québec - Élargissement à tous les secteurs d'activité du Programme de soutien aux travailleurs âgés (PSTA)	
Sous-total : Pilier I	261 M\$	362 M\$	623 M\$
Pilier II : Valoriser le travail	- Nouveau supplément à la prime au travail - Nouvelle prime au travail pour les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi - Pleine indexation de la déduction pour les travailleuses et travailleurs - Mise en œuvre du programme Découvrir - Possibilité de versement par anticipation de la prime au travail pour les ménages sans enfants - Bonification du programme Alternative jeunesse - Mesures favorisant la retraite progressive	- Hausse du salaire minimum de 8,50 \$ à 9,00 \$ l'heure à compter du 1^{er} mai 2009 - Ajustements de l'aide financière consentie par certaines mesures d'Emploi-Québec - Élargissement de l'admissibilité au supplément à la prime au travail pour les participantes et participants à Alternative jeunesse	
Sous-total : Pilier II	106 M\$	12 M\$	118 M\$
Pilier III : Une main- d'œuvre mieux formée	- Mise sur pied des Mutuelles de formation - Augmentation de la formation en entreprise - Bonification du crédit d'impôt pour la formation de la main-d'œuvre – secteur manufacturier - Favorisation de la reconnaissance des compétences	- Élargissement aux secteurs forestier et minier du crédit d'impôt remboursable pour la formation - Bonification de la participation financière d'Emploi-Québec au financement des projets de formation (MFOR-volet « entreprises ») - Bonification de la participation financière d'Emploi-Québec au financement des projets de formation dans le cadre des Projets économiques d'envergure - Mise en place d'une stratégie d'intervention proactive auprès des entreprises - Augmentation des activités de la mesure Concertation pour l'emploi - Élargissement à tous les secteurs d'activité de la mesure favorisant la retraite anticipée des travailleuses et travailleurs plus âgés (ARTT) - Bonification de la mesure Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique (SERRÉ)	
Sous-total : Pilier III	620 M\$	144 M\$	764 M\$
Pilier IV : Pacte régional	- Renforcement de l'offre régionale de services	s. o.	s. o.
Sous-total : Pilier IV	s. o.	s. o.	s. o.
Investissements totaux	987 M\$	518 M\$	1 505 M\$

LE PACTE POUR L'EMPLOI *PLUS* : UNE RÉPONSE ADAPTÉE À LA CONJONCTURE

INVESTISSEMENTS SUR DEUX ANS

LE PACTE POUR L'EMPLOI <i>PLUS</i> : UNE RÉPONSE ADAPTÉE À LA CONJONCTURE	Potentiel de services (deux ans)	Investissements sur deux ans		
	N	Publics M\$	Privés M\$	Total M\$
Investir dans le potentiel des personnes	(personnes visées)			
Hausse des participations aux services publics d'emploi et bonification du soutien du revenu des participantes et participants à certaines mesures ¹	90 000	220,2	7,1	227,3
Prolongation de l'Initiative ciblée pour les travailleurs âgés (ICTA) jusqu'en mars 2012 (13,3 M\$ Canada et 5,7 M\$ Québec)	2 833	38,0		38,0
Reconduction de l'ensemble des mesures touchant le secteur forestier (6 760 pers./an) ²	13 520	26,4	1,4	27,8
Bonification de la mesure Subventions salariales	3 500	11,1	10,0	21,1
Ajustements de l'aide financière consentie par certaines mesures d'Emploi-Québec	1 224	10,5		10,5
Prolongation et élargissement du Programme de soutien aux travailleurs âgés de l'industrie forestière victimes de licenciement (PSTA) à l'ensemble des secteurs d'activité (coût total sur sept ans : 15,7 M\$)	400	3,0		3,0
Élargissement du Programme de soutien aux travailleurs licenciés collectivement (PSTLC) à tous les secteurs d'activité (40,4 M\$ pour quatre ans)	7 500	18,9		18,9
Élargissement de l'admissibilité au supplément à la prime au travail pour les participantes et participants au programme Alternative jeunesse	1 000	1,8		1,8
Intensification des interventions d'Emploi-Québec	s. o.	26,1		26,1
Prolongation de l'assurance-emploi de cinq semaines et prolongation des prestations de l'assurance-emploi pour les travailleuses et travailleurs de longue date qui participent à des activités de formation de longue durée		Caisse de l'assurance-emploi		
Total : Investir dans le potentiel des personnes		356,0	18,5	374,5
Une main-d'œuvre mieux formée : des entreprises productives	(interventions en entreprise)			
Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique (SERRÉ) de la CPMT (25 M\$ du FDRCMO et ajout de 25 M\$ du gouvernement)	770	25,0	25,0	50,0
Bonification de la participation du gouvernement aux projets de formation dans le cadre de la MFOR-volet « entreprises » (de 50 % à 75 %)	13 640	37,5		37,5
Bonification pour les Projets économiques d'envergure à 50 %	40	9,9		9,9
Hausse des activités de concertation pour l'emploi ³	855	7,0	7,0	14,0
Élargissement aux secteurs forestier et minier du crédit d'impôt pour la formation de la main-d'œuvre du secteur manufacturier	3 000	5,0	11,7	16,7
Élargissement à tous les secteurs d'activité de la Mesure favorisant la retraite anticipée des travailleurs âgés (ART), réservée auparavant au secteur forestier (1 000 personnes)	75	10,0		10,0
Approche proactive des services aux entreprises d'Emploi-Québec et de ses partenaires	4 084	5,4		5,4
Prolongation de 14 semaines de la durée des Accords de travail partagé	-	Caisse de l'assurance-emploi		
Total : Une main-d'œuvre mieux formée : des entreprises productives		99,8	43,7	143,5
Total des mesures du Pacte pour l'emploi <i>Plus</i>		455,8	62,2	518,0

1 On estime à 25 870 et à 37 938 le nombre de participantes et de participants additionnels pour les deux prochaines années. Ce nombre s'ajoute aux 243 000 participantes et participants déjà servis annuellement par Emploi-Québec.

2 13 520 personnes, dont 900 travailleuses et travailleurs aidés par l'intermédiaire de la MFOR-volet « entreprises ».

3 490 interventions en 2009-2010 et 365 interventions en 2010-2011 prévues, en plus des 4 900 interventions pratiquées annuellement.

